

DECISION N° 25-216
PORTANT CONCLUSION D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
A TITRE ONEREUX

LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2, L.2122-22, L.2122-23 et R.1618-1 ;
- VU** l'article L.2221-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N°035/03/2020 du 24 mai 2020, statuant sur les délégations permanentes du Maire et notamment son article 4^{ème} ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en vigueur fixant les tarifs des droits et des services publics communaux ;

CONSIDERANT l'occupation de l'ancien paddock situé rue du Château (constituant une partie du domaine public communal appartenant à la Ville d'OBERNAI) de la part de la Sarl SOCASTO sise 12 rue Ampère à 67720 HOERDT (Siret n° 718 502 610 00048), représentant une superficie de 37,50 m², dans le cadre des travaux privés de réhabilitation et d'extension du Château de Hell ;

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public communal génère le paiement d'une redevance, calculée selon les tarifs en vigueur ;

CONSIDERANT que la période d'occupation du domaine public par la Sarl SOCASTO correspond à 35 jours (soit du 03/07/2025 au 06/08/2025 inclus) ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par la Sarl SOCASTO est le suivant :

$$35 \text{ jours} \times 0,28 \text{ €/jour} \times 37,50 \text{ m}^2 = \underline{\underline{367,50 \text{ euros}}}$$

Article 2 – Conditions :

Un titre de recettes d'un montant de 367,50 euros sera établi à l'attention de la Sarl SOCASTO aux fins de paiement de la redevance d'occupation du domaine public, selon les dispositions mentionnées ci-avant.

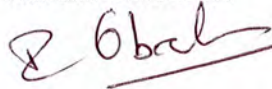
Article 3 – Exécution et ampliation :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Chargée de la Direction des Finances sont chargés de l'exécution de la présente décision et dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein pour contrôle de légalité
- Direction des Finances et de l'Exploitation du Patrimoine
- Archives.

Fait à OBERNAI, le 22 octobre 2025

Isabelle OBRECHT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Isabelle Obrecht", written over a horizontal line.

1^{ère} Adjointe
Pour le Maire empêché